

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept septembre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN et Valérie VERKINDEREN, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 10 septembre 2013,

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Jeunes » du 12 septembre 2013

- **FIXE** les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances de la Toussaint 2013

- **DECIDE** de procéder à une modification du PLU élaboré sur l'ensemble du territoire communal,

- **DECIDE**

- de prescrire une révision du PLU selon des modalités allégées,

- de valider le PADD dans sa version du PLU approuvé le 26 février 2012

- de lancer la concertation préalable avec le public prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur le projet.

Cette concertation se fera selon les moyens d'information suivants :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires

- affichage sur le site internet de la commune, sur les panneaux d'information communaux

- dossier disponible en mairie pour consultation,

Le public pourra s'exprimer et engager le débat par :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à disposition du public au secrétariat de mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,

- des permanences seront tenues par le secrétariat de mairie dans la période précédant « l'arrêt du projet de PLU » par le conseil municipal.

La commune se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera sur une période allant du 30 Septembre au 30 octobre 2013. A son issue, Monsieur le Maire présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.

- **DECIDE** de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de services concernant la révision du PLU.

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter un fond de concours de 200.000 euros en section d'investissement du budget principal de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle pour le financement de travaux de viabilisation de la zone industrielle des Ouches de Cheppe sur un montant prévisionnel HT à la charge de la CCSV de 1.103.298€.

Les crédits seront prélevés au chapitre 204 article 204151 du budget 2013.

- **DECIDE** de procéder au transfert de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR			CREDITS A REDUIRE		
Chap. Article	Nature	Montant	Chap. Article	Nature	Montant
66	Charges financières		011	Charges à caractère général	
668	Autres charges financières	11 €	60623	Alimentation	11 €

204 204151	Subventions d'équipement versées GFP de rattachement	200.000 €	27 276351	Autres immobilisations financières GFP de rattachement	200.000 €
---------------	---	-----------	--------------	---	-----------

- **DECIDE**, à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, un emprunt de la somme de 200.000 € au taux de 2,55 % à ce jour, soit le taux de rémunération du Livret A de 1,25% + une marge de 1,30%, en vue de financer les investissements suivants :

- création d'un cimetière et aménagements paysagers sur différents sites de la commune,
- enfouissement de réseaux et éclairage public.

Le remboursement s'effectuera en 40 échéances trimestrielles. La durée de l'emprunt est fixé à 10 ans. La commission d'engagement s'élève à 380 €.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, un emprunt sous la forme d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200.000 € au taux calculé sur la base du taux de référence Eonia + 2%, soit 2.069 % à ce jour pour financer les investissements précisés ci-dessus.

La durée est de un an. Aucun montant minimum n'est demandé pour les demandes de tirage ou de remboursement. Les frais de dossier s'élèvent à 420 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes contractuels afférents à ces opérations et lui confère toutes délégations utiles pour la réalisation de ces emprunts, la signature des contrats et l'acceptation de toutes conditions de remboursement qui y seront insérées.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser l'aménagement des locaux de l'ancien presbytère en micro-crèche pour un montant de 73.500 € HT,

- **DECIDE** de lancer une consultation sur ce projet,

- **SOLLICITE** le bénéfice de subventions auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de la CAF et au titre de la réserve parlementaire

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2013

- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées sur les fonds libres de la commune.

- **DECIDE**, à la majorité de 16 voix et une abstention, d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation

- **CHARGE** monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

- **ENTEND** les informations suivantes :

- le cabinet CS BTP (51110 Warmeriville) est retenu pour la mission de contrôle de l'opération suivante : aménagements paysagers sur trois sites de la commune pour un montant de 941,35 € HT,

- l'entreprise COFELY (51100 REIMS) est retenue pour le marché d'exploitation de chauffage (secrétariat de mairie, accueil paroissial et locaux associatifs, salle Robert Chaboudé) pour un montant de 25.312,17 € HT par an sur 5 ans

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 15 octobre 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART